



Chemloul &
Associés

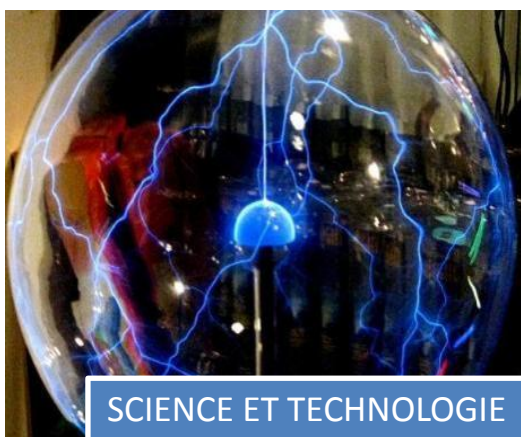
Newsletter N° 38

Janvier 2019

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



INTERNATIONAL



SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Le décret présidentiel n° 19-03 du 15 janvier 2019 a ratifié l'accord portant amendement et prorogation de l'accord sur la coopération en matière de sciences et de technologie entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, signé à Alger, le 23 avril 2018.

(JO n° 4 du 20 janvier 2019 p.4)

NATIONAL



- Le décret présidentiel n° 18-338 du 27 décembre 2018 a modifié le décret présidentiel n° 17-05 du 4 janvier 2017 portant nomination de magistrats membres de la Haute Instance Indépendante de Surveillance des Elections.

(JO n° 1 du 6 janvier 2019 p.4)

- Le décret présidentiel n° 18-339 du 27 décembre 2018 a modifié le décret présidentiel n° 17-06 du 4 janvier 2017 portant nomination des compétences indépendantes choisies parmi la société civile, membres de la Haute Instance Indépendante de Surveillance des Elections.

(JO n° 1 du 6 janvier 2019 p.5)

- Le décret présidentiel n° 18-340 du 27 décembre 2018 a modifié le décret présidentiel n° 17-07 du 4 janvier 2017 relatif à la publication de la composition nominative de la Haute Instance Indépendante de Surveillance des Elections.

(JO n° 1 du 6 janvier 2019 p.5)



Le décret exécutif n°19-12 du 24 janvier 2019 a modifié le décret exécutif n° 18-02 du 7 janvier 2018 portant désignation des marchandises soumises au régime de restrictions à l'importation.

(JO n° 6 du 27 janvier 2019 p.5)



Le décret exécutif n° 19-10 du 23 janvier 2019 a réglementé l'exportation des déchets spéciaux dangereux, en application des dispositions de l'article 26 de la loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

(JO n° 7 du 30 janvier 2019 p.7)



- L'arrêté du 30 juillet 2018 a nommé les membres du conseil de surveillance de l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures « ALNAFT ».

(JO n° 2 du 9 janvier 2019 p.30)



L'arrêté du 26 janvier 2019 a fixé la liste des marchandises soumises au droit additionnel provisoire de sauvegarde et les taux correspondants, en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 18-230 du 25 septembre 2018, définissant les modalités d'élaboration et de fixation de la liste des marchandises soumises au droit additionnel provisoire de sauvegarde et les taux correspondants.

(JO n° 6 du 27 janvier 2019 p.10)

Pour plus d'informations :

www.chemlouletassocies.com